

Arguments contre le développement pétrolier dans le Golfe Saint-Laurent

**Par Marilyn Clark
Iles-de-la-Madeleine**

Table des matières

PARTIE I – SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE	page 2
PARTIE II - CADRE RÉGLEMENTAIRE	page 4
PARTIE III- TECHNOLOGIES INSUFFISANTES	page 7
PARTIE IV- ANALYSE ÉCONOMIQUE	page 9
PARTIE V: CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	page 12

Arguments contre le développement pétrolier dans le Golfe Saint-Laurent

Par Marilyn Clark

PARTIE 1 – SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Impacts sur l'état de santé psychologique des personnes et collectivités touchées par un déversement pétrolier.

Golfe du Mexique : suite au déversement par BP - «Notre étude souligne l'impact très réel et durable de ces catastrophes sur les individus et les communautés, qui vont bien au-delà des zones où il y avait une exposition directe à l'huile.

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3715935/>

La crise économique qui a frappé la région suite au déversement a entraîné la population dans une dépression collective, beaucoup d'anxiété et même plusieurs cas post-traumatiques (PTSD) ont été documentés, nous vous demandons donc de considérer ces études ci-jointes. Par exemple, pour tenter de contrer les conséquences de son déversement pétrolier sur la santé mentale, BP a été forcé de verser 12 millions \$ au Programme de subventions Behavioral Health du Ministère de la santé mentale du Mississippi.

<http://www.apa.org/gradpsych/2012/03/oil-spill.aspx>

Suite aux études du déversement de **l'Exxon Valdez, en Alaska**, on constate que les impacts psychologiques sont aussi importants, sinon plus, que les impacts environnementaux. Les populations autochtones, qui dépendent presque exclusivement de leur environnement immédiat, se sont révélés être particulièrement vulnérables.

Cordova Alaska Fishermen- "Current symptoms of depression, anxiety, and Posttraumatic Stress Disorder were associated with conditions resource loss and avoidant coping strategies."

<http://sfaajournals.net/doi/abs/10.17730/humo.52.1.162688w475154m34>

Sondage suite au déversement : cent vingt-cinq pêcheurs commerciaux à Cordova, en Alaska, ont rempli un questionnaire envoyé par la poste au sujet de leur état santé mentale 6 ans après le déversement de l'Exxon Valdez. Les impacts économiques et sociaux de la marée noire et l'adaptation du fonctionnement psychologique ont ainsi été mesurés. Ce type de recherches à permis d'observer le niveau de stress psychologique causé par la perte des ressources naturelles suite au déversement. **Le modèle fourni un cadre pour expliquer les impacts psychologiques d'une marée noire.**

<http://link.springer.com/article/10.1023/A:1007764729337>

Étude comparant les déversements du Golfe du Mexique et de l'Exxon Valdez. Constat : «Des échantillonnages aléatoires de résidents de Cordova, en Alaska, et le comté de Mobile sud, Alabama, ont été recueillies 5 mois après chaque événement. Un indicateur standardisé de stress lié à l'événement a été utilisé pour les deux échantillonnages. **L'analyse a révélé des niveaux aussi élevés de stress psychologique pour les survivants des deux catastrophes. L'origine de ce stress venait des préoccupations relatives à la santé familiale, aux chutes commerciales des ressources renouvelables et le souci de l'avenir économique, la crise économique et l'exposition à l'huile.**

[.http://abs.sagepub.com/content/early/2011/08/05/0002764211408585.abstract](http://abs.sagepub.com/content/early/2011/08/05/0002764211408585.abstract)

Impacts sur l'état de santé physique des personnes et collectivités touchées par un déversement pétrolier.

Efforts de nettoyage des rives et des zones de pêche du Golfe du Mexique : **sommaire des problèmes de santé causés par l'exposition au pétrole et aux dispersants utilisés lors du déversement.**

http://whistleblower.org/sites/default/files/Executive_Summary_Corexit.pdf

Note: l'utilisation du Corexit est en cours d'approbation pour le Canada.

<http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2015/2015-07-04/html/reg1-eng.php>

PARTIE II - CADRE RÉGLEMENTAIRE

La structure législative qui encadre les développements pétroliers extracôtiers au Canada est loin de faire partie des plus hauts standards mondiaux. Les conflits d'intérêts sont nombreux et les trop nombreux mandats dont disposent les offices extracôtiers, qui font partie intégrante du cadre législatif fédéral, leur **permettent de cacher des informations ou encore de sauter des étapes quant à la sécurité réelle de leurs opérations en mer.**

Par exemple, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers répond à tous les mandats suivants

<http://www.cnlopb.ca/about/mandate.php>

- ✓ la sécurité des travailleurs (dépenses);
- ✓ la protection et la sécurité de l'environnement (dépenses);
- ✓ une gestion efficace de la propriété foncière (revenus/dépenses);
- ✓ récupération des hydrocarbures (dépenses);
- ✓ la valeur maximale du produit (revenus);
- ✓ Avantages Canada / Terre-Neuve -et-Labrador (recherche du profit maximal pour les 2 parties)

Pour les détails par office canadien :

1. Canada- Terre-Neuve

- MOU pour le partage des revenus : <http://www.cnlopb.ca/pdfs/guidelines/aamou.pdf>

- Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada - Terre-Neuve: <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-7.5/index.html>

2. Canada- Nouvelle-Écosse

Accord extracôtier : <http://www.cnsopb.ns.ca/sites/default/files/pdfs/Accord.pdf4>

3. Canada- Québec (en construction) Loi-C74

<https://openparliament.ca/bills/41-2/C-74/>

Il est nécessaire de se rappeler que le golfe du Saint-Laurent est une mer semi-fermée d'un diamètre d'environ 400 km et qu'il est partagé par 5 provinces. Selon l'application de

l'Accord atlantique, il est divisé entre les provinces par le principe de l'équidistance et on doit donc s'attendre à ce qu'il y ait dans un avenir rapproché **5 offices compétitives gérant chacune leur zone pétrolière extracôtière dans ce plan d'eau commun** (duquel nous sommes en plein centre). Présentement, le gouvernement fédéral est en processus d'approbation de la troisième zone, celle du Québec, et confèrera ainsi à l'Office Canada-Québec le droit de procéder à des activités pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent.

Selon l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, chapitre 2 :«Si un différend entre une province et une autre relativement à un accord se pose par rapport à une frontière ou d'une partie d'une frontière définie ou à définir pour l'application de la définition de «zone extracôtière» au paragraphe 2 (o) **et que le gouvernement du Canada est incapable par voie de négociation, à parvenir à une résolution du différend dans un délai raisonnable**, le différend est, au moment où le ministre fédéral l'estime approprié, renvoyé à une personne impartiale, à un tribunal ou à un organisme et sera réglé par voie de la procédure déterminée conformément au paragraphe (3).

<http://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/statutes/c02.htm#6>

Les offices pétroliers extracôtiers signent des accords sur le partage de leurs revenus avec des partenaires fédéraux, mais s'octroient la priorité sur la juridiction des pêches et de l'environnement. Par la signature de protocoles d'entente avec les offices pétroliers extracôtiers, **le Ministère des Pêches et des Océans et le Ministère d'Environnement Canada ont laissé outrepasser des lois fondamentales** telles que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Loi sur les pêches et la Loi sur les espèces en péril.

Ce sont désormais les offices pétroliers qui gèrent les évaluations environnementales dans les zones de pêche.

Constatez par vous-même :

<http://www.cnlopb.ca/pdfs/mous/mouec.pdf>

http://www.cnsopb.ns.ca/sites/default/files/pdfs/2015_work_plan_-_memorandum_of_understanding_cnsopb_fisheries_and_oceans_canada_and_environment_canada.pdf

Bref, considérant les doubles mandats qu'ont les offices (urgence de développer et gestion de la sécurité), considérant la multiplication des juridictions provinciales dans un même plan

d'eau et considérant la diminution de la surveillance environnementale par des organismes indépendants, **le Canada soutient présentement le pire cadre réglementaire de développement pétrolier extracôtier de tous les pays développés.**

Au Forum international des organismes de réglementation des forages extracôtiers, le Canada est le seul pays développé à ne pas avoir mandaté un organisme environnemental à son bord.

Constatez : <http://www.ioper.org/member-country-contacts-and-profiles/>

PARTIE III- TECHNOLOGIES INSUFFISANTES

Tant la marée noire provoquée par l'Exxon Valdez que l'éruption du puits Macondo sont des catastrophes technologiques et les techniques pour éviter les marées noires ne sont pas suffisantes.

Par exemple, l'évaluation environnementale par Corridor ressources pour le projet de Old Harry déposé auprès de l'Office Canada-Terre-Neuve admet que : «Il y a des contraintes environnementales et technologiques pour répondre au nettoyage. La haute mer et la visibilité sont des exemples de contraintes environnementales typiques, tandis que les contraintes technologiques sont plutôt la capacité de pompage, l'efficacité des dispositifs de récupération du pétrole et l'efficacité des dispersants chimiques.

<Http://www.cnlop.ca/pdfs/corridorresinc/eaen3.pdf>

Seulement environ 15% du pétrole est récupérable après un déversement. Dans des vents au-dessus de 20-25 nœuds, la récupération est impossible.

<http://www.davidsuzuki.org/issues/oceans/science/marine-planning-and-conservation/how-tankers-and-drills-threaten-canadian-waters/>

<http://wcmrc.com/faqs/>

En hiver, une grande partie du golfe du Saint-Laurent est recouverte de glace. **Aucune technologie n'existe pour nettoyer le pétrole sous la glace.**

Les offices pétroliers et les compagnies pétrolières disent que le risque de déversement est très faible, mais la SINTEF, une chaire de recherche norvégienne, a enregistré 611

« blowout » depuis 1955 (États-Unis, golfe du Mexique, excluant le plateau continental et la Mer du Nord). <https://www.sintef.no/en/projects/sintef-offshore-blowout-database/>

La Norvège a mis en place un double système de contrôle, le *Remote Operated Vehicle* (ROV) qui a la capacité d'intervenir comme bloc obturateur du puits, arrêtant ainsi tout le système en cas d'urgence.

Terre-Neuve a produit un rapport en décembre 2010 qui recommande de considérer qu'il pourrait y avoir un véhicule sous-marin capable d'aller fermer un puits en cas d'urgence. Ce rapport a été ignoré parce qu'il n'y a pas de sous-marin capable d'effectuer ce genre de manœuvre dans la zone extracôtière canadienne.

http://www.nr.gov.nl.ca/nr/publications/energy/nloffshore_oil_review.pdf

«L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a donné son accord à un plan qui donne à Shell Canada de 12 à 21 jours pour colmater une fuite qui surviendrait sur le site du projet de forage exploratoire dans le bassin de Shelburne, à 250 kilomètres au large de la Nouvelle-Écosse. Shell Canada prétend qu'un délai plus court coûterait trop cher. Le Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board doit encore approuver le plan.»

<http://ici.radio-canada.ca/breve/23486/jusqu-a-21-jours-pour-colmater-une-fuite-petrole-e>

<http://www.thecanadianpress.com/english/online/OnlineFullStory.aspx?filename=DOR-MNN->

[CP.91631748e8c04ab9bfa80159f87df5f9.CPKEY2008111300&newsitemid=35013523&languageid=1](http://www.thecanadianpress.com/english/online/OnlineFullStory.aspx?filename=DOR-MNN-CP.91631748e8c04ab9bfa80159f87df5f9.CPKEY2008111300&newsitemid=35013523&languageid=1)

<http://www.cnsopb.ns.ca/news/cnsopb-statement-spill-response-concerns>

<https://ca.news.yahoo.com/shell-given-ok-21-days-093000989.html>

Conclusion: la gestion des déversements de pétrole en mer est limitée par les moyens techniques et technologiques existants à ce jour. Et même lorsque la technologie existe pour minimiser les risques, les entreprises opérant au Canada ne sont pas obligées d'adopter les meilleures pratiques, car ils les considèrent être trop coûteuses.

PARTIE IV- ANALYSE ÉCONOMIQUE

Si on regarde à court, moyen et long terme, l'industrie de la pêche dans le golfe du Saint-Laurent peut générer davantage de revenus et de maintenir davantage d'emplois qu'un projet pétrolier comme Old Harry.

1) Hibernia est le plus important projet pétrolier extracôtier du Canada. De 1997 à 2014, Hibernia a généré une moyenne 3,7 milliards / année en revenus pétroliers. Les revenus d'Hibernia sont partagés entre les sociétés actionnaires suivantes :

- ExxonMobil Canada (33,125%), Chevron Canada Resources (26,875%), les Suncor (20%), Canada Hibernia Holding Corporation (8,5%), Murphy Oil (6,5%) et Statoil Canada Ltd. (5%).

<http://www.hibernia.ca/>

- Cependant, il a fallu attendre jusqu'en 2011 avant qu'Hibernia ne parvienne à générer **1 milliard en redevances par année pour la province.**

- À Terre-Neuve, l'ensemble des trois projets pétroliers extracôtiers génère en moyenne 2 milliards / année en redevances (ne pas confondre avec revenus pétroliers qui sont partagés entre les actionnaires).

<http://www.ag.gov.nl.ca/ag/annualReports/2013AnnualReport/3.6%20%20Oil%20Royalty%20Monitoring.pdf>

2) Dans le golfe du Saint-Laurent, la pêche génère en moyenne **2 milliards / année pour les communautés côtières** des cinq provinces. Aux Îles-de-la-Madeleine, cela représente une valeur de production de 81 millions / an.

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aire-marine/iles-de-la-madeleine/Contribution-peches-mariculture.PDF

Pour le Golfe :

- Valeur des exportations : entre 750 millions et 1 milliard / année
- On multiplie par deux les impacts économiques directs.

Note : la transformation du crabe et du homard est l'activité économique principale pour l'ensemble des régions côtières du golfe Saint-Laurent. À eux seuls, les transformateurs génèrent plus de 1 milliard de dollars en chiffre d'affaires par année.

3) Emplois

- Hibernia emploie environ 1000 personnes et dans son ensemble, **l'industrie pétrolière (qui inclut les industries support minier) à Terre-Neuve fournit 9200 emplois** directs et indirects.

- Quant à elle, l'industrie de la pêche à Terre-Neuve fournit 17 781 emplois directs. On peut multiplier par deux pour inclure les emplois indirects en transformation et en transport (exportation des produits de la mer), ce qui signifie que **l'industrie de la pêche à Terre-Neuve fournit environ 35 000 emplois** directs et indirects par année.

<http://www.economics.gov.nl.ca/E2015/Fishery.pdf>

<http://www.economics.gov.nl.ca/E2015/OilAndGas.pdf>

Remarque: le golfe du Saint-Laurent est divisé en 3 régions de gestion par le Ministère des Pêches et des Océans : région du Golfe, région du Québec et région Terre-Neuve. Pour cette raison, les statistiques économiques sont plus difficiles à comparer puisqu'elles combinent certaines provinces. Cela étant dit, nous estimons qu'au moins 5000 entreprises de pêche

avec au moins 2 membres d'équipage chacune totalisent **plus de 10 000 pêcheurs à l'intérieur du Golfe**. Pour chiffrer exactement les impacts économiques du golfe du Saint-Laurent, nous aurions besoin d'un profil socio-économique détaillé de chacune de ses régions côtières. Cet exercice a été réalisé pour les Bancs Georges en Nouvelle-Écosse, mais jamais pour l'ensemble du golfe Saint-Laurent, une demande que nous réitérons à chaque consultation visant le développement pétrolier dans cette zone.
<http://publications.gc.ca/site/eng/406936/publication.html>

4) Compte tenu de la forme et de la taille du golfe Saint-Laurent, de la proximité de ses côtes, **la coexistence de l'industrie pétrolière et de la pêche est peu probable**. Dans le cas d'un déversement pétrolier, on assisterait nécessairement à la destruction et interruption des pêches commerciales : les compensations financières pour palier à une crise économique certaine dépasseraient les couvertures d'assurances imposées au pollueur et les gouvernements devraient sortir des sommes colossales pour rétablir, autant que possible, la situation dans les Maritimes. **Les compensations financières minimales en cas de déversement pétrolier dans le Golfe doivent atteindre 2 milliards / an pour les pêches seulement**. Dans la loi canadienne actuelle, la responsabilité de la compagnie se limite à 1 milliard au total (pas par année, alors qu'on sait qu'un déversement affecte les pêcheries sur des décennies).

[Http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/O-7.pdf](http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/O-7.pdf) (article 27)

[Http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?ls=c22&Parl=41&Ses=2#a3](http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?ls=c22&Parl=41&Ses=2#a3)

Dans le golfe du Saint-Laurent, la limite de responsabilité des compagnies pétrolières qui est plafonnée à 1 milliard, pourraient dédommager seulement six mois la fermeture des zones de pêche commerciale. Cela exclut donc les pertes pour l'ensemble des autres industries, dont celle du tourisme s'effondrerait également pour des années.

5) Dans le golfe du Mexique, la compagnie BP a dû déboursier 54,6 milliards de dollars en compensation. Le plafond de 1 milliard responsabilité (sans preuve de négligence) au Canada tient du ridicule.

<http://www.cbc.ca/news/business/bp-reports-5-8b-loss-after-setting-cash-aside-for-gulf-oil-spill-1.3170988>

6) Les prix du pétrole sont en baisse puisque l'offre dépasse la demande. Prix des fruits de mer subit la tendance inverse puisque l'offre ET la demande sont à la hausse, cela vaut pour toutes les principales espèces commerciales (crabe, crevette, homard, flétan et pétoncle). Si on voulait acheter ou compenser seulement les entreprises de crabe, faudrait tenir compte que la valeur totale du quota de crabe dans le golfe Saint-Laurent équivaut à ce jour 950 millions de dollars.

Chute du pétrole : <http://www.reuters.com/article/2015/11/17/us-global-oil-idUSKCN0T601S20151117>

Total des quotas de crabe dans le golfe Saint-Laurent :

http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Gulf/Quota-Report/Query/Report?rep_cdE=241&fishery_idE%5B%5D=18&fishery_idE%5B%5D=21&view_report=View+Gulf+Quota+Report

Le prix de vente de quota de crabe des neiges :

http://www.trinav.com/list_licenses.a5w?s=lns

PARTIE V: CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

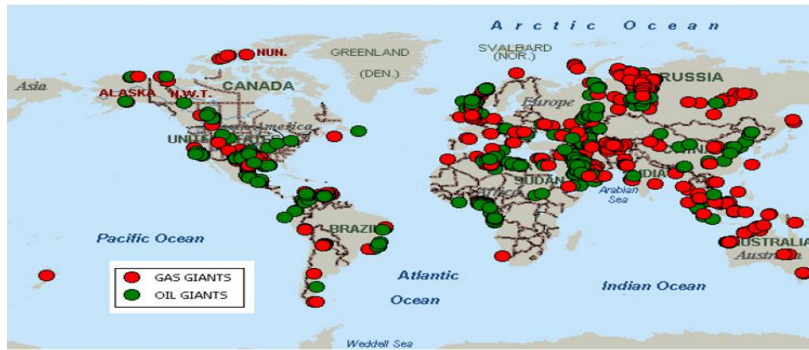
Le contexte environnemental du golfe du Saint-Laurent rend compliqué tout scénario de développement pétrolier et il n'existe aucun modèle dans le monde auquel on puisse se comparer honnêtement. À première vue, il est évident que le golfe du Saint-Laurent est une mer semi-fermée et les études démontrent que la grande partie de la biodiversité qui compose son écosystème voyage soit par le chenal Laurentien ou par le détroit très étroit de Belle-Isle, tous deux menacés par d'éventuels déversements.

À l'emplacement du site visé pour le forage d'Old Harry, qui est situé en plein dans le chenal Laurentien, l'eau remonte vers l'intérieur du Golfe et va même jusqu'à traverser l'estuaire jusqu'à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Même en l'absence d'une catastrophe de majeure, les petits déversements de routine effectués par l'industrie pétrolière sont incompatibles avec l'industrie de la pêche, qui est avant tout alimentaire.

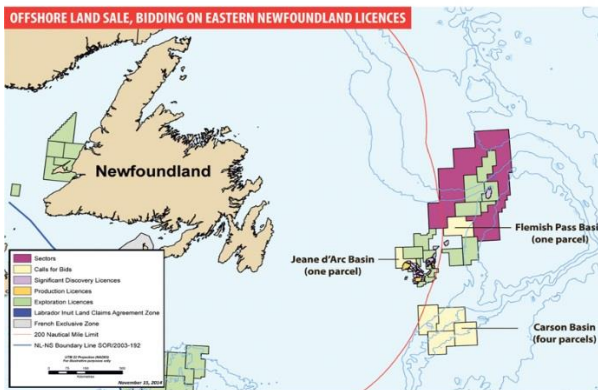
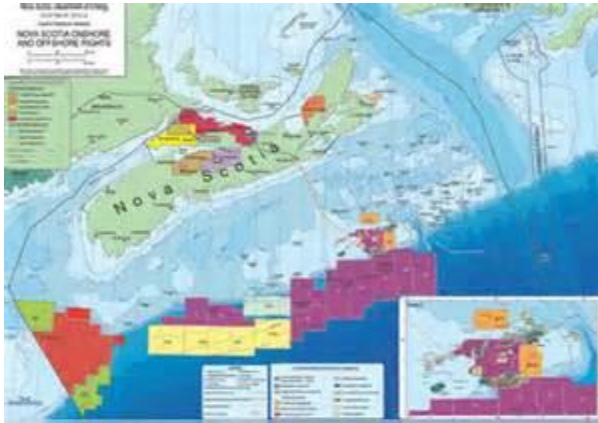
Aussi, il est bon de se rappeler que le golfe du Saint-Laurent est l'une des zones de pêche des plus productives au Canada et que les ressources renouvelables qui s'y trouvent sont partagées par les populations côtières des cinq provinces qui l'entourent. Enfin, **la pêche et**

le tourisme sont les moteurs économiques du golfe du Saint-Laurent et il est évident que la qualité de ses eaux est essentielle à la pérennité de ces industries.

Développement de l'industrie des hydrocarbures dans le monde :



Développement canadien :



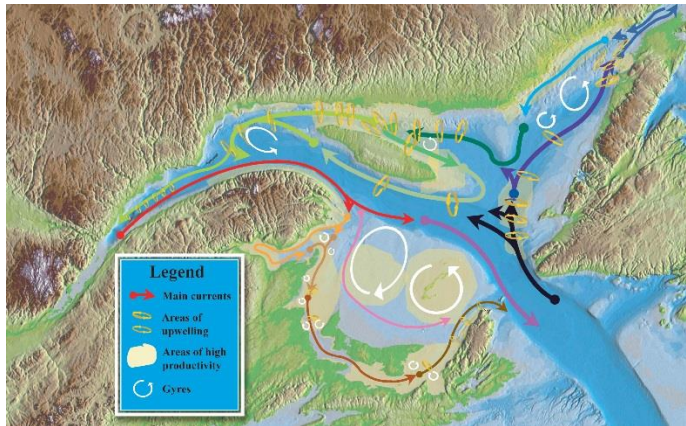
Le golfe du Saint-Laurent est 6 fois plus petit que le golfe du Mexique. L'eau et les espèces marines s'y déplacent en entrant et en sortant par deux ouvertures vers l'Océan atlantique : le chenal laurentien et le détroit de Belle-Isle.



Old Harry est situé au centre du Chenal laurentien.



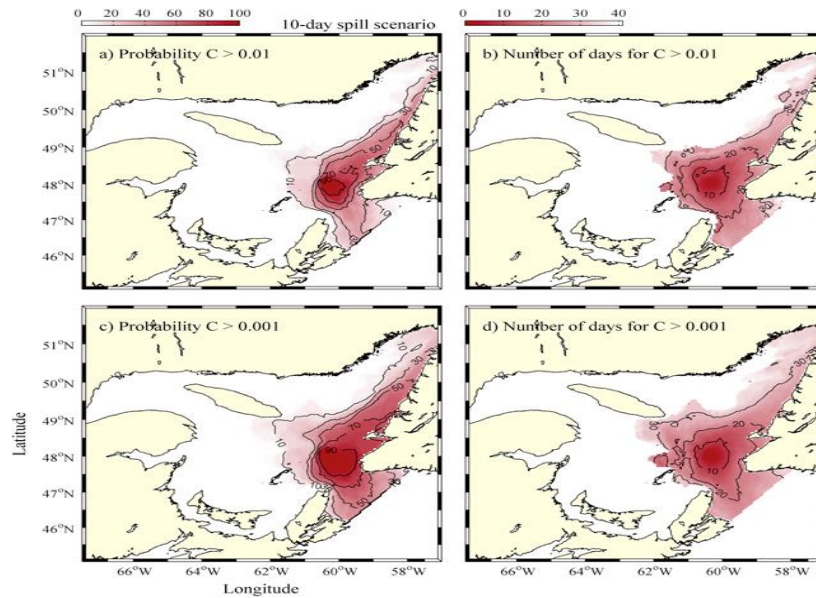
L'eau se déplace de façon complexe dans le Golfe en suivant de multiples courants qui tournent dans le sens antihoraire.



<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/etat/1997/G0-01f.pdf>

Une simulation de déversement pétrolier au site de Old Harry ressemble à ceci après 10 jours :

Figure 8 from Daniel Bourgault et al
2014 Environ. Res. Lett. 9 054001

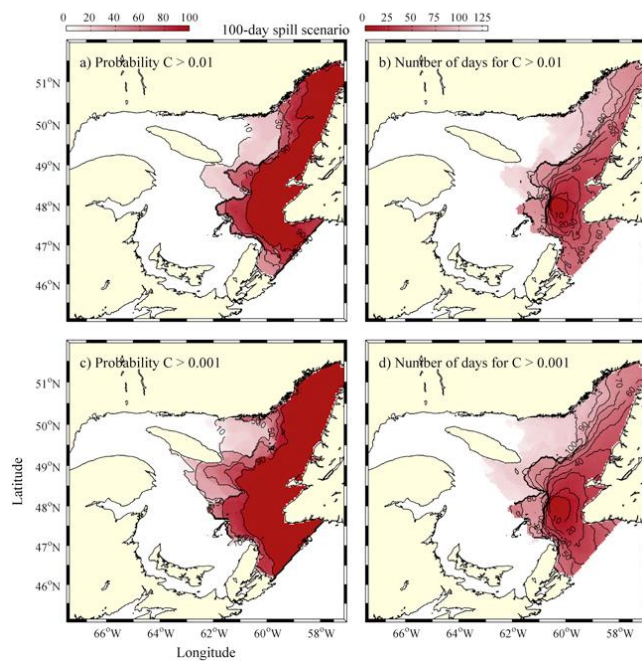


Même simulation après 100 jours :

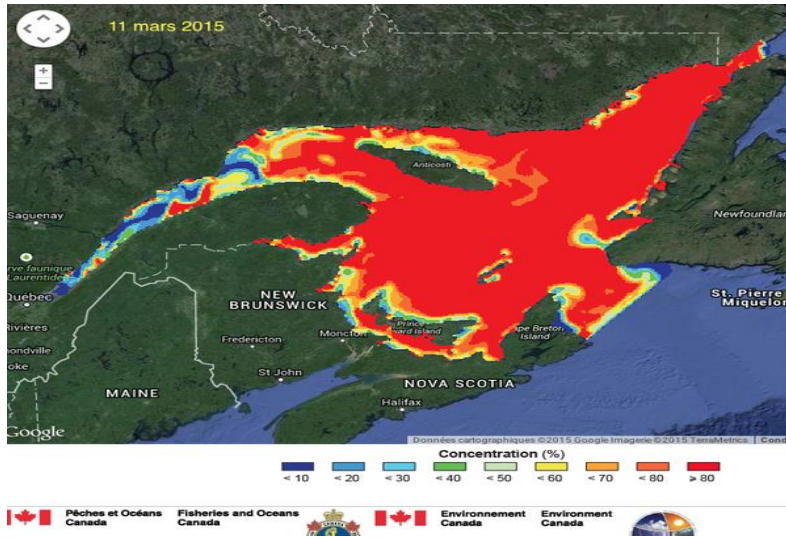
(à noter que les deux entrées du Golfe sont souillées par le pétrole.)

<http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/9/5/054001>

Figure 9 from Daniel Bourgault et al
2014 Environ. Res. Lett. 9 054001



Couvert de glace dans le Golfe à l'hiver 2015 :



Statistiques de déversements de routine d'un litre ou plus en zone extracôtière à Terre-Neuve / année : <http://www.cnlopb.ca/pdfs/spill/spgt1l.pdf>

Pour visualiser les déversements de routine, voir le graphique ci-joint : <http://www.cnlopb.ca/pdfs/spill/anpro.pdf>

Pour comprendre le contexte environnemental du Golfe et les impacts potentiels des activités de sismiques se référer au rapport suivant mené par le MPO en 2001 : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/proceedings/2001/PRO2001_032b.pdf

Enfin, tous les éléments qui composent l'écosystème du golfe du Saint-Laurent sont hautement interdépendants. À ce jour, aucune évaluation environnementale n'a étudié le Golfe dans son ensemble ou n'a pris en compte la fraie des poissons, la migration des espèces et la complexité de la chaîne alimentaire essentielle à son équilibre. Bien que le MPO promeut gestion durable, les études encadrant le développement pétrolier ignorent délibérément sa fragilité. En sommes, le processus d'évaluation actuel manque de transparence et de rigueur,

puisqu'il cherche à tromper les citoyens en déclarant que les impacts du développement pétrolier peuvent être contenues restaurées à l'intérieur des frontières provinciales.

ANNEXE :

Front commun des représentants des pêcheurs et des industriels de la pêche contre le développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent :

http://www.ledevoir.com/documents/pdf/lettre_pecheurs.pdf

(à noter que de nombreuses signatures se sont ajoutées au moment de la publication, la quasi totalité des organisations des 5 provinces ont signé avant d'expédier aux ministres fédéraux concernés)

Imposante revue de presse qui a suivi cette lettre :

-<http://www.cfm.ca/nouvelles/-/pub/jSA4/content/7669798-un-non-massif-a-old-harry?redirect=%2F>

-<http://www.tvanouvelles.ca/2015/07/23/des-pecheurs-veulent-la-suspension-de-lexploration-petroliere>

-<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/07/23/003-estduquebec-golfe-lettre-petrole.shtml>

-<http://m.ledevoir.com/#postload-article-445796>

-<http://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/p-e-i-fishermen-s-association-concerned-about-gulf-of-st-lawrence-oil-exploration-1.3162850>

-<http://aptn.ca/news/2015/07/21/groups-band-together-to-fight-oil-exploration-on-gulf-of-st-lawrence/>

-<http://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201507/08/01-4884055-petrole-dans-le-saint-laurent-les-autochtones-demandent-un-moratoire-de-12-ans.php>